

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 38  
Nb. de représentés : 10  
Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 30/1432 :**

Vote de subvention aux associations sportives pour l'année 2024

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, OMARJEE Mohammad, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

**REPRESENTE (S) :**

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Héléna ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

**ABSENTS :**

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaél.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Le Maire  
Accusé de réception en préfecture  
974 219740164-20231214-30-1432-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

**Affaire n°30/1432 : Vote de subvention aux associations sportives pour l'année 2024.**

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle que dans le cadre de sa politique sportive, chaque année la Commune de Saint-Pierre soutient les activités des associations œuvrant sur son territoire à des fins d'intérêt général.

L'Intérêt Communal de ces associations est apprécié au regard du public Saint-Pierrois touché en nombre d'adhérents ou de participants aux diverses activités, ainsi qu'aux manifestations des associations.

Ces associations ont fait connaître leurs besoins d'aides financières de fonctionnement par le biais d'une demande de subvention sur la plateforme dédiée de la ville.

Après vérification de l'ensemble des demandes déposées sur la plateforme, l'instruction des dossiers a été réalisée en tenant compte des critères énoncés ci-dessus.

La répartition de ces aides financières est effectuée de manière détaillée dans le tableau ci-dessous.

La Ville a décidé de procéder au vote de la totalité des subventions, au titre de l'année 2024.

	<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>MONTANT SUBVENTION 2024</b>	<b>OBSRVATIONS</b>
1	AIKIDO BUDO CLUB DU SUD	1 000 €	
2	AIKIDO CLUB DE SAINT-PIERRE	2 500 €	
3	AIKIDO TRADITIONNEL SAINT-PIERRE	500 €	
4	ASSOCIATION AMICALE JEUNES BOULISTES SUD	2 000 €	
5	AMICALE FUTSAL DE SAINT-PIERRE	1 000 €	
6	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE GRANDS BOIS	60 000 €	CONVENTION
7	CLUB ATHLETIQUE ET GYMNIQUE DE SAINT-PIERRE - CAG DE SAINT-PIERRE	9 000 €	
8	ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE GRAND SUD	2 000 €	
9	A ZOT BASKET	1 000 €	
10	ASSOCIATION ELITE FIGHT CLUB	3 500 €	
11	ASSOCIATION JEUNESSE CENTRE VILLE DE SAINT-PIERRE	15 000 €	
12	ASSOCIATION JEUNESSE LIGNE DES BAMBOUS	22 000 €	
13	ASSOCIATION JEUNESSE SPORTIVE DE BOIS D'OLIVES	60 000 €	CONVENTION
14	ASSOCIATION L'ESPADON DE SAINT-PIERRE	3 500 €	
15	ASSOCIATION NAUTIQUE DE SAINT-PIERRE	10 000 €	
16	ASSOCIATION REUNIONNAISE DE BRIDGE ET D'ECHECS DU SUD	750 €	
17	ASSOCIATION SPORTIVE CAPRICORNE	60 000 €	CONVENTION

Accusé de réception en Préfecture  
074 249740164 20231214 30 1432 DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

18	CAPRICORNE SUD NATATION	4 000 €	
19	ASSOCIATION SPORTIVE DES HANDICAPES PHYSIQUES DU SUD	5 000 €	
20	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE TERRE SAINTE	10 000 €	
21	ASSOCIATION SPORTIVE ETOILE DU SUD	60 000 €	CONVENTION
22	BOA BASKET CLUB	4 000 €	
23	CENTRE KARATE FRANÇAIS	4 500 €	
24	CLUB ATHLETISME DE SAINT-PIERRE	1 500 €	
25	CLUB ATHLETISME LOISIRS SANTE CALS SUD	2 000 €	
26	CLUB CANIN REUNIONNAIS DU TRAVAIL AQUATIQUE	1 000 €	
27	CLUB MODELISTE DU SUD	1 000 €	
28	CLUB OLYMPIQUE DE SAINT-PIERRE	22 000 €	
29	CLUB REUNIONNAIS DES ARCHERS DE SAINT-PIERRE	3 000 €	
30	ECOLE DE FOOTBALL DE SAINT-PIERRE	20 000 €	
31	ASSOCIATION ESCALADE D'ABORD	3 000 €	
32	FOOTBALL CLUB LIGNE PARADIS	22 000 €	
33	JEUNESSE SPORTIVE SAINT-PIERROISE	350 000 €	CONVENTION
34	JUDO CLUB DE GRANDS BOIS	1 000 €	
35	LA TOUR SAINT-PIERROISE	3 000 €	
36	MARCHE NORDIQUE ATTITUDE 974	1 000 €	
37	OFFICE DES SPORTS ET DU TEMPS LIBRE (OSTL)	1 290 000 €	CONVENTION
38	OXYJEUNES	2 500 €	
39	RAVINE BLANCHE CLUB	60 000 €	CONVENTION
40	RUGBY CLUB DE SAINT-PIERRE ET DU SUD	30 000 €	CONVENTION
41	SAINT-PIERRE BASKET BALL	70 000 €	CONVENTION
42	SAINT-PIERRE HANDBALL CLUB	70 000 €	CONVENTION
43	SAINT-PIERRE JUDO	7 000 €	
44	TENNIS CLUB DE CASABONA	6 000 €	
45	TENNIS CLUB DE SAINT-PIERRE	2 700 €	
46	TENNIS DE TABLE SAINT-PIERROIS	3 000 €	
47	COLLECTIF JIU-JITSU BRESILIEN	1 000 €	
48	UZI-FORM	2 000 €	
49	VOLLEY BALL DE SAINT-PIERRE	60 000 €	CONVENTION
50	DOJO DE LA RAVINE	4 500 €	
51	SAINT-PIERRE BOXING CLUB	3 000 €	
52	SOURCE V AVANT	2 000 €	
53	MIDORI NO YAMA AIKIDO	1 000 €	

54	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LIGNE DES BAMBOUS	1 000 €	
55	UNION HANDBALL SAINT-PIERROISE	5 000 €	
56	ASPHALTE	1 500 €	
57	TENNIS CLUB DE TERRE SAINTE	4 000 €	
58	BADMINTON CLUB DE SAINT-PIERRE	1 500 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 399 450 €</b>	

Le Maire rappelle aussi que pour le vote de subvention dont le montant est supérieur à 23 000 € par année civile, les collectivités publiques sont tenues de contractualiser les aides apportées aux associations. Cette obligation découle de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Vu l'exposé des motifs,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **DE VALIDER** la proposition d'attribution de subvention pour l'année 2024
- **D'APPROUVER** le vote de subvention en faveur de chacune des associations sportives selon le tableau mentionné ci-dessus.
- **D'APPROUVER** les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations concernées.
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits sur la ligne budgétaire : 30 65748 24
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

Michel FONTAINE